



**Cantley**

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434  
Sans frais : 819 503-8227  
cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2024 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

### 2024-MC-039 RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DU PLAN NATURE 2030

CONSIDÉRANT QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté à la suite de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est fixé des objectifs de conservation de 30 % de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des acteurs de la Municipalité de Cantley sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance ordinaire du 23 janvier 2024, le comité consultatif en environnement et développement durable de Cantley (CCEDDC) a recommandé au conseil municipal d'appuyer la présente démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cantley s'engage :

- Dans une démarche de conservation pour atteindre notre cible de protection de 51% des milieux naturels de notre territoire;

- À collaborer avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans la démarche de caractérisation de nos milieux naturels, dans l'optique de s'engager dans le Plan Nature;
- À venir en aide aux organismes de conservation dans leur mission de protection des milieux naturels par des mesures d'écofiscalité;
- À appuyer la réalisation du projet de caractérisation de la biodiversité proposé et initié par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et entend collaborer à celui-ci pour l'application réglementaire;

ET

- À travailler en collaboration avec les experts universitaires pour l'atteinte des cibles du Plan Nature.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 14 février 2024



Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier